



Evidence Informed policy making (EIPM)

(Pour des politiques fondées sur des données probantes)

Termes de référence relatifs à la sélection d'un consultant pour l'étude diagnostique de la vulnérabilité du secteur de la pêche face aux activités pétrolières et gazières offshore

I. CONTEXTE

La pêche est un secteur stratégique pour le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Selon la FAO, les pêches sont essentielles à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde, et offrent des possibilités de développement susceptibles de contribuer à un monde plus prospère, pacifique et équitable¹. Au Sénégal, la pêche occupe près de 600 000 personnes et, avec sa filière, contribue pour 4,8% au PIB, 12,5% aux exportations totales du pays et en moyenne pour près de 1 534 139 822 F CFA au budget de l'État (*Rapport CSE 2015*).

Cependant, le secteur de la pêche fait face à plusieurs enjeux notamment au travers les importantes découvertes de pétrole et de gaz offshore. Malgré que le Sénégal ne soit pas encore un pays producteur de pétrole et de gaz, son bassin sédimentaire fait l'objet d'une exploration intense et ce, depuis la création de PETROSEN en 1981. La découverte de pétrole brut en Nov 2014 (bloc de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore Profond) et de gaz (Saint Offshore Profond et Cayar offshore Profond en Déc 2015) en constitue des éléments révélateurs. Il faudra relever que la Mauritanie et le Sénégal ont signé en février 2018 un accord de coopération pour l'exploitation du champ gazier off-shore Grand Tortue.

L'avènement de ces gisements constitue un facteur de dégradation des ressources de la pêche ou encore la disparition progressive de la biodiversité marine et côtière. Sur le plan écologique, les caractéristiques des constituants des déchets, émissions, rejets, bruits, nuisances et déversements deviennent de plus en plus des axes majeurs des politiques publiques environnementales.

Au plan régional, le Sénégal est partie à la Convention d'Abidjan² dont le protocole additionnel relatif aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore prend en compte le secteur de la pêche. La déclinaison législative a consacré deux textes de base notamment les loi n°2019-03 du 1er février 2019 portant Code pétrolier et n°2020-06 du 7 février 2020 portant Code gazier.

Ces engagements reflètent les ambitions du Plan Sénégal Émergent dans son PAP2A qui identifie la pêche comme un secteur à forts potentiels. Elle se trouve en lisière dans l'option pour le Sénégal de faire de l'économie bleu, le moteur du développement pour améliorer les conditions de vie des communautés des populations. A cela s'ajoutent, les nouvelles orientations à l'horizon 2030 pour la reconquête de la biodiversité sur un ensemble de 17 Objectifs de Développement dont l'OD 1 sur la pauvreté, l'ODD 2 sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'ODD 13 sur les changements climatiques, l'ODD 7 sur l'énergie etc...

Au regard de l'importance de la pêche dans le développement économique et social, les parlementaires, forts de leurs prérogatives sont appelés à jouer plusieurs missions conformément à leurs compétences régaliennes. Une telle prise en charge passe par un

¹ FAO. 2020. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome, p.98. <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>.

² Convention relative à la Coopération en matière de Protection, de Gestion et de mise en valeur du milieu Marin et des zones côtières de la côte Atlantique et de la Région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.

diagnostic de la vulnérabilité du secteur de la pêche dans un contexte d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.

C'est dans ce cadre que l'IPAR, à l'appui de son programme « *Pour des politiques fondées sur des données probantes* » accompagne le REPES pour la présente étude diagnostique s'effectue. Cela afin de permettre à une action parlementaire basée sur des données scientifiques dans le secteur de la pêche.

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de l'étude est d'analyser la situation actuelle de l'impact des activités extractives en mer sur la pêche afin de faciliter l'action des parlementaires.

De manière spécifique, le consultant devra formuler dans un seul livrable :

1. L'état des lieux du suivi et contrôle environnementales des activités pétrolières et gazières sur la pêche ;
2. La conciliation des activités pétrolières et gazières avec la pêche ;
3. Les recommandations sur les actions prioritaires des parlementaires en matière d'information, sensibilisation et plaidoyer sur la vulnérabilité du secteur de la pêche ;

III. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de la consultation les résultats ci-dessous.

- Analyse des dispositions législatifs et réglementaires régissant la gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore ;
- Une analyse de la pertinence des dispositions qui prennent en compte le secteur de la pêche dans le contexte d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz ;
- Sur la base de la dynamique du Plan Sénégal Émergent (PSE), identifier les gaps éventuels (juridiques, institutionnels, organisationnels ...) et les opportunités pour les combler l'action des parlementaires ;
- Des recommandations concises y compris des suggestions pour les parlementaires de renforcer la pertinence et l'efficacité des textes existants en matière de pêche.

IV. MISSION DU CONSULTANT

- Faire une revue bibliographique afin de voir relativement à la présente mission, ce qui est déjà fait,
- Conduire la mission de façon à assurer l'inclusion et la pleine participation des parties prenantes (institutions publiques, partenaires techniques et financiers, secteur privé et

société civile) au diagnostic (difficultés de mise en œuvre, perception des gaps, solutions...)

- Produire le rapport d'étude contenant les compétences et missions des parlementaires en matière de préservation des ressources halieutiques dans un contexte d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz ;
- Présenter un rapport provisoire et recueillir les observations / commentaires des partenaires ;
- Organiser en rapport avec le REPES et l'IPAR, la validation par les parlementaires du rapport de l'étude.

V. QUALIFICATIONS

Les candidats potentiels pour cette consultation doivent avoir le profil suivant :

- A. Au moins le niveau Master en sciences de l'environnement et /ou dans un domaine affilié ;
- B. Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la protection de la biodiversité marine et côtière ;
- C. Une bonne connaissance de la problématique du secteur de la pêche dans un contexte d'exploration et d'exploitation de pétrole et gaz ;
- D. Une bonne connaissance des priorités des députés en matière de préservation des ressources halieutiques ;
- E. Bonne aptitude dans la rédaction de rapports, dans l'analyse et dans la présentation, puis être disposé (e) à travailler sous pression ;
- F. Une excellente maîtrise écrite et orale du français est exigée.

VI. DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature composé :

- Une offre technique détaillée comprenant la compréhension du mandat, une note méthodologique, chronogramme des activités, les références techniques pertinentes, et le CV.
- Une offre financière détaillée.

NB : durée de la consultance

La durée souhaitée par le commanditaire est de 60 jours en tenant compte de l'atelier de restitution et de partage non pris en compte dans le budget de la consultance.